



Députés GUE/NGL siégeant à la commission de la pêche (PECH) du Parlement européen



João FERREIRA (PT)
Coordinateur GUE/NGL



Patrick LE HYARIC (FR)

Pour en savoir plus sur les informations contenues dans ce dépliant, veuillez contacter Seyne Torres : seyne.torres@europarl.europa.eu

GUE/NGL est un groupe confédéral au Parlement européen et se compose de 35 députés issus de 12 États membres de l'UE qui œuvrent pour la paix, la solidarité, la justice sociale, l'égalité, la démocratie et les droits de l'homme en Europe et ailleurs.

Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
Parlement européen
rue Wiertz 43, B-1047 Bruxelles
T +32-(0)228-42683
F +32-(0)228-41774

Réalisé par l'unité Communications du Groupe GUE/NGL :
GUENGL-Communications@europarl.europa.eu
Photos: iStockphoto, Parlement européen, Union européenne, Maritimku, Utne
Conception: Dominique Boon
Impression: Dossche Printing
© GUE/NGL – Bruxelles 2010
Imprimé sur papier recyclé



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN



Pour une politique de la pêche durable: protéger les intérêts des citoyens et des communautés côtières



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN



- **Garantir une gestion de proximité**, qui tienne compte de la diversité des flottes, des engins de pêche et des stocks de poisson dans chaque pays et dans chaque zone de pêche; reconnaître les droits souverains des États membres sur leurs eaux territoriales, leurs zones économiques exclusives et les fonds marins adjacents.
- **Maintenir une zone de 12 milles marins pour l'accès exclusif** de la flotte nationale des États membres, zone qui pourrait être étendue aux eaux adjacentes, selon les plateaux continentaux.
- Prévoir une aide de l'Union pour le **renouvellement et la modernisation des flottes de pêche**, notamment pour la **petite pêche côtière**; encourager le développement et l'utilisation d'embarcations et de techniques plus respectueuses de l'environnement.
- Garantir la **non-transférabilité des quotas de pêche**, pour éviter la création d'un marché des quotas dans les États membres qui nuirait gravement à la pêche traditionnelle.

Le débat sur l'avenir de la politique commune de la pêche (PCP) est en cours. La Commission européenne a présenté en détail certaines des lignes directrices qui façonneront la réforme, qui devra être menée à bien à l'horizon 2012. Dans ce contexte, elle a remis sur la table d'anciennes propositions, telles que la nécessité de privatiser nos mers.

Le groupe GUE/NGL estime que les propositions de la Commission ne constituent pas une réponse adaptée aux principaux problèmes que connaît le secteur de la pêche et appelle à prendre des mesures visant à assurer l'avenir économique, social et environnemental de cette activité importante.



Réforme de la PCP – Perspectives et menaces

Un premier point de cette discussion sur la PCP concerne le cadre institutionnel dans lequel doivent s'inscrire le débat et le processus décisionnel. Le traité de Lisbonne confie une « compétence exclusive » à l'Union européenne dans le domaine de « la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche ». Cet arrangement institutionnel s'oppose à la nécessité d'une gestion locale, qui est essentielle pour obtenir une politique de la pêche durable et responsable.

Une deuxième considération concerne la tentative visant à modifier le système de gestion de la PCP, en introduisant (quoique progressivement) un système européen reposant sur les droits de pêche. Cela reviendrait à mettre en place des droits de propriété privée sur un bien public : les ressources halieutiques. Or, c'est inacceptable. Cette solution a été envisagée par la Commission lors de la réforme de 2002 mais a été abandonnée face à la résistance du secteur dans plusieurs pays.

Un troisième aspect concerne la nécessité de garantir des revenus équitables dans le secteur. Il s'agit d'une préoccupation essentielle dont il convient de tenir compte, faute de quoi toute politique de la pêche n'atteindra pas ses objectifs. Plusieurs facteurs sont source d'insécurité au niveau des revenus : par exemple, les contraintes naturelles inhérentes à cette activité, le marché et la répartition inégale de la valeur ajoutée le long de la chaîne de valeur.



Arrêtons de privatiser les ressources marines !

Les objectifs principaux de la politique de la pêche devraient être de garantir l'approvisionnement en poisson du public et le développement des communautés côtières, de stimuler l'emploi et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs du secteur, tout en assurant l'exploitation durable des ressources.

Le groupe GUE/NGL s'oppose fermement aux tentatives visant à introduire des droits de propriété sur les stocks de poisson. Les conséquences économiques et sociales de la privatisation des mers seraient désastreuses, et cela déboucherait inévitablement sur la concentration et la domination du marché aux mains de grosses sociétés, sans qu'il soit possible de défendre la viabilité des stocks.

Les propositions du groupe GUE/NGL pour la protection du secteur de la pêche :

- **Améliorer le prix à la première vente du poisson ainsi que les revenus des travailleurs du secteur** ; introduire des mécanismes pour assurer des prix minimaux garantis et des taux de profit maximaux.
- Introduire des **mécanismes de subvention ou d'indemnisation** pour les travailleurs du secteur de la pêche subissant les répercussions économiques et sociales des **plans de reconstitution, de la gestion pluriannuelle et des mesures prises pour la protection des écosystèmes.**

